



PARCOURS

JE M'INITIE A L'AUDIT ET A LA CONSOLIDATION

15

FORMATIONS VIDEO

de 8 minutes en moyenne



DES APPORTS THEORIQUES

en format PDF



Environ 3 heures pour se former

PREREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Cerner la démarche globale de l'audit comptable et financier
- Comprendre les techniques du contrôle interne
- Comprendre les missions du commissaire aux comptes
- Comprendre les mécanismes de consolidation

PUBLIC VISE

- Comptables de cabinets d'expertise comptable devant participer à des missions d'audit ou de commissariat aux comptes
- Etudiants du DSCG

EXPERTS FORMATEURS

Experts-comptables et commissaires aux comptes principalement.

LES 15 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Les principes comptables
- 2/ L'audit financier
- 3/ Le rôle et les missions du Commissaire aux Comptes
- 4/ La mission légale de certification des comptes
- 5/ Le principe d'image fidèle
- 6/ Différences entre expert-comptable et commissaire aux comptes
- 7/ La démarche d'audit
- 8/ La prise de connaissance du contrôle interne
- 9/ L'examen du contrôle interne (1/2)
- 10/ L'examen du contrôle interne (2/2)
- 11/ Le rapport du commissaire aux comptes
- 12/ Les normes comptables IFRS
- 13/ La consolidation des comptes
- 14/ Le processus de consolidation
- 15/ Les types de contrôles mère/filles

i Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des quiz de validation de connaissance après chaque module vidéo, avec correction automatique des réponses apportées. Sur option, le candidat peut demander à passer un examen en ligne sous surveillance de webcam.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>